

La troisième phase de l'irrigation au Canada s'est déroulée surtout entre 1920 et 1930 alors que nombre d'entreprises en commun furent lancées par des districts d'irrigation organisés localement et financées par l'émission d'obligations garanties par le gouvernement de l'Alberta. Les districts d'irrigation furent constitués en vertu d'une loi provinciale passée en 1915 et les entreprises réalisées durant la période comprennent les districts d'irrigation suivants: Taber, Lethbridge-Nord, New-West, Magrath, Raymond, United, Little-Bow et Mountain-View. Ces entreprises ont coûté quelque \$6,800,000 et la superficie totale irriguée est de 180,800 acres.

A la suite du transfert des ressources naturelles en 1931, l'administration des droits hydrauliques, sauf les cours d'eau internationaux, devinrent la responsabilité des provinces. Les dépenses totales en travaux d'irrigation jusqu'à ce moment-là, étaient estimées à 50 millions de dollars, y compris les frais de construction, d'entretien et de fonctionnement, de renouvellement et d'amélioration. La superficie totale irrigable à cette époque était de près de 608,000 acres, y compris celle de grands réseaux en Alberta et de petits réseaux en Alberta et en Saskatchewan.

Le financement des entreprises d'irrigation jusqu'à cette époque était fondé sur le principe que les usagers devaient et pouvaient payer tous les frais de construction, y compris l'intérêt sur le principal non remboursé en plus des frais d'entretien et de fonctionnement. Les bienfaits de l'irrigation n'étaient plus à démontrer mais les revenus des usagers, particulièrement durant les premières années d'expansion des travaux d'irrigation, furent insuffisants dans la plupart des cas pour leur permettre de faire face aux obligations qu'ils avaient assumées. Les fermiers dont les terres étaient irriguées furent particulièrement frappés par les conditions économiques adverses qui suivirent la guerre de 1914-1918 et il fut jugé nécessaire de réduire d'une manière radicale les charges de capital.

La reconstruction de la fabrique de sucre de betterave à Raymond (Alb.) en 1925 et l'adoption des engrais au phosphate vers la fin des années 1920 marquent le commencement d'une culture plus intensive sur les terres irriguées de cette province.

La sécheresse des années 1930 augmente la demande de terres irriguées mais les perspectives de construction nouvelle durant les années de crise sont minces ou nulles. Le Pacifique Canadien, qui décide de ne plus s'occuper de travaux d'irrigation, commence d'abord par céder ses propriétés à Brooks (Alb.) aux usagers et les provinces ne sont pas en assez bonne posture financière pour entreprendre des travaux d'irrigation. Aussi, l'expansion des entreprises d'irrigation est-elle complètement arrêtée lorsque la loi sur le rétablissement agricole des Prairies est adoptée par le Parlement du Canada en 1935.

C'est le commencement d'une phase nouvelle de l'irrigation des Prairies alors que le gouvernement fédéral doit entreprendre la construction de grands ouvrages d'irrigation, aider aux entreprises particulières et faire des relevés et préparer des plans.

La loi sur le rétablissement agricole des Prairies a une portée très grande et les travaux d'irrigation sont dès le début considérés comme l'une des activités principales du vaste programme de rétablissement établi par cette loi. Grâce aux